



# RÉFORME DES RETRAITES DÉCRYPTAGE

OCTOBRE 2019

**Refondation du système de retraites, le rapport présenté par Jean-Paul Delevoye (juillet 2019) préconise le passage à un système par points.**

## QU'EST-CE QU'UN RÉGIME PAR POINTS ?

### Comment fonctionne un régime de retraite par points ?

#### Un régime contributif et solidaire

**Quand vous travaillez, vous payez des cotisations. Votre employeur, si vous êtes salarié-e en paye aussi pour vous.** Le montant total de ces cotisations est ensuite converti en points. Vous cumulez ainsi des points tout au long de votre carrière.

#### **Dans certaines situations d'inactivité**

(chômage, congé maternité, arrêt maladie...), vous obtenez tout de même des points de retraite. C'est une solidarité organisée au sein d'une même génération.

**Au moment de partir à la retraite,** le nombre total de points est converti en pension en fonction d'une valeur du point identique pour tous.

#### Un régime de retraite par répartition

**Un régime par points est un régime de retraite par répartition, comme le régime actuel :** les cotisations versées chaque année servent à payer les pensions des personnes déjà retraitées. C'est une solidarité entre générations.

**De nombreux régimes fonctionnent déjà par points :** retraite complémentaire des salariés du secteur privé, des travailleurs indépendants, des professions libérales...

#### **Que propose le Rapport Delevoye ?**

- **L'acquisition de droits pour toute période travaillée quel que soit le niveau de salaire.** Dans le système actuel il faut avoir l'équivalent de 150 h Smic pour valider un trimestre.
- **L'acquisition des mêmes droits pour chaque euro cotisé,** quels que soient l'activité professionnelle ou le statut de l'assuré-e.
- **Une valeur du point qui ne peut pas baisser et indexée sur l'évolution moyenne des salaires** (plus favorable que l'indexation actuelle sur l'inflation).

## Ce que veut la CFDT

La CFDT n'est pas attachée à une méthode de décompte des droits ou une autre mais elle exige :

- » **un système où les droits sont ouverts dès le premier euro cotisé.** Aujourd'hui, trop de périodes travaillées n'ouvrent aucun droit à la retraite.
- » **un système solidaire qui fonctionne non seulement entre les générations, mais aussi au sein d'une même génération** pour prendre en compte les aléas de carrière (notamment le chômage) et de vie.